

	Document maîtrisé	Date réunion	13/07/2020	Référence :	CR-CM
	COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	23/07/2020
				Délibération	
				Gestionnaire :	ADM - MB

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUILLET 2020 A 18H30

L'an **deux mille vingt**, le **treize juillet**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD-GAUDIN Murielle, GACHET Edith, SIMON Robert, GUERIN Sandrine, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard.

Excusés :

- DEQUIDT Jonathan – donne pouvoir à Laurent PELLISSIER
- DUSSERT Jacques – donne pouvoir à Murielle VIARD-GAUDIN
- PAUL Gaëlle
- PIFFARD Emmanuelle
- VOLPE Marc – donne pouvoir à Alain GINIES



La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Alain GINIES, Maire, qui remercie l'assemblée d'être présente.

Il excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et informe des pouvoirs donnés.

Les conditions sanitaires sont respectées en termes de distanciation physique.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter 2 points supplémentaires => les membres du conseil municipal valident cette proposition

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 juin 2020 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

Mme Aline RICHARD est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire (mais ne pourra pas prendre part aux votes ou délibérations).



ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

➔ *Acquisition d'un véhicule utilitaire léger neuf – aucune proposition reçue*

Le Maire précise qu'il s'agit d'un véhicule utilitaire qui pourra accueillir un caisson frigorifique pour la livraison des repas à domicile.

Aucune offre n'ayant été remise, la commission propose de déclarer ce marché infructueux et de missionner le Maire pour relancer une nouvelle consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

➔ *Création d'un terrain multisports*

Le Maire rappelle la délibération de lancement du 27 janvier 2020.

Il précise que le marché a été divisé en deux lots :

- lot n°1 = terrassement – 2 propositions reçues
- lot n°2 = terrain multisports – 2 propositions reçues

Les lots ont été analysés selon 2 critères : le prix (40 %) et la valeur technique (60 %).

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 23 juin 2020 et d'analyse des offres après négociation en date du 30 juin 2020.

Pour le **lot n°1**, le Maire propose de retenir l'entreprise **COLAS RAA**, qui obtient la meilleure note, pour un montant de **21 500 € HT**.

Pour le **lot n°2**, Le Maire propose de retenir **ALTRAD COLLECTIVITES S.A**, qui obtient la meilleure note, pour un montant de **37 797,00 € HT**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

→ *Transports scolaires réguliers, de sorties périscolaires et des habitants de la commune d'Allemond*

Le Maire rappelle la délibération de lancement du 15 avril 2019.

Il précise que le marché a été divisé en trois lots :

- lot n°1 = transport scolaire régulier
- lot n°2 = transport scolaire occasionnel
- lot n°3 = transport des habitants les mercredis et samedis

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis et d'analyse des offres en date du 23 juin 2020 et d'analyse des offres après négociation en date du 30 juin 2020.

Le Maire informe que seule une société a répondu pour les trois lots. Il s'agit de la **SARL Jean PERRAUD et Fils** qui est déjà bénéficiaire de ce marché actuellement.

Pour le **lot n°1 = transport scolaire régulier** :

❖ **Base** – transport du matin et du soir : **71 120,00 € HT/an**

❖ **Option** – transport du midi : **33 440,00 € HT/an**

Concernant le transport scolaire du midi, celui-ci a été mis en option pour les raisons suivantes : l'extension du restaurant scolaire ayant été réalisée, tous les élèves peuvent y être accueillis ; il est aussi question de l'égalité de traitement entre tous les élèves, car ceux habitants des hameaux ne peuvent en bénéficier, le temps de trajet étant trop important par rapport au délai de pause méridienne.

Cependant, si le transport scolaire du midi devait être supprimé, il faudrait informer les parents rapidement pour qu'ils puissent s'organiser.

Aussi, il propose d'activer l'option déjà pour le 1^{er} trimestre, ce qui laisse le temps aux élus de prendre une décision et ainsi de prévenir les parents le plus en amont possible en cas de suppression de ce service.

Sandrine GUERIN approuve cette proposition et ajoute que les demandes de transport ont déjà été faites avec le service du midi.

L'ensemble des élus présents valident également cette proposition.

Edith GACHET demande si une comparaison a été effectuée par rapport aux tarifs actuels. **Le Maire** confirme que cette analyse a été faite et que l'augmentation est faible.

Pour le **lot n°2 = transports périscolaires occasionnels** : le Maire précise qu'il s'agit des sorties de ski, piscine... **somme forfaits 884,15 € HT**.

Pour le **lot n°3 = transport des mercredis et samedis des habitants** : **9 906,00 € HT/an**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

2/ APPROBATION AVANT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

→ *Desserte du massif forestier de « Cotteyssard » : construction d'une route forestière – avenant n°1*

Le Maire rappelle la délibération n°1 du 15 avril 2019 approuvant l'attribution du marché de création d'une desserte du massif forestier de « Cotteyssard » - construction d'une route forestière à l'entreprise CUQUAT TP pour un montant de : 105 593,85 € HT.

Il informe qu'un avenant doit être passé avec cette entreprise pour un montant de **6 787,40 €**. Ce montant est le total de plus-values et moins values diverses dont il donne le détail.

Le Maire informe qu'il s'est rendu sur le chantier la semaine précédente. Celui-ci avance, le terrassier devrait terminer début août. Jeudi 16 juillet, un grumier devrait faire des essais en charge. Il faut maintenant espérer que les bois soient évacués rapidement.

Laurent PELLISSIER vote CONTRE cet avenant.

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide l'avenant n°1 cité ci-dessus de l'entreprise CUQUAT TP pour un montant total de + **6 787,40 € HT**, soit + 6,4 % de variation par l'avenant sur marché initial ; le nouveau montant du marché est de 112 381,25 € HT.

3/ AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies, selon les seuils de dispense de poursuite fixés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

4/ DESIGNATION DES ELUS DELEGUES DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS, CA

→ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Maire donne lecture des 24 contribuables proposés à l'administration fiscale qui ensuite en conservera 12.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

→ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Le Maire informe qu'il s'agit d'acter les membres du Conseil d'Administration, pris par arrêté municipal du 22 juin 2020.

COMMISSION N°2 – SOCIAL CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS -		
Fréquence : sur convocation.		
Président	LE MAIRE	
Vice-présidente	VIARD-GAUDIN Murielle	
Membres	Elus	Extérieurs
	DUSSERT Jacques	BRUN Françoise
	GUERIN Sandrine	CLAIREMBAULT Christiane
	MAQUER Françoise	DUPAS Audrey
	PIFFARD Emmanuelle	GIRARD Pascale
	RICHARD Aline	JACQUEMET Yolaine
	VIARD GAUDIN Murielle	PELLETIER Michelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition du Conseil d'Administration du CCAS.

5/ PRISE DE PARTICIPATION AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « VERCORS RESTAURATION » – SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE CETTE SOCIETE, NOMINATION D'UN ELU POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Maire informe que les élues Murielle VIARD GAUDIN et Sandrine GUERIN ont travaillées plus particulièrement sur ce dossier.

Murielle VIARD GAUDIN confirme que la commune s'est interrogée pour une adhésion à cette SPL. Il est apparu que par exemple, pendant le confinement dû à la lutte contre le COVID-19, cette SPL a continué à nous produire des repas, sans ruptures. **Sandrine GUERIN** ajoute que des réunions pour discuter des menus sont organisées régulièrement, ce qui permet de faire remonter les problèmes, tant au niveau du restaurant scolaire que les repas livrés à domicile.

Après plusieurs réunions, il est proposé d'adhérer à cette SPL, de la façon suivante : acquisition de 163 actions à leur valeur nominale soit 80 € par action, représentant une valeur globale de souscription de 13 040 €, permettant de détenir une participation de 1,9 % du capital social et des droits de vote.

Le Maire informe qu'il faut également désigner un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration : il est proposé **Sandrine GUERIN** pour la durée de son mandat d'élue.

Il y a lieu également de signer le Pacte d'Actionnaires (il sera annexé à la délibération).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

6/ CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONALE DES FORETS (ONF) D'ACCUEIL DES MESURES A DES FINS DE COMPENSATION (CAMC)

La CAMP a pour objet d'autoriser le bénéficiaire à mettre en œuvre certaines actions sur les terrains de la forêt communale et de définir les modalités des engagements du propriétaire et, par conséquence, de l'ONF.

Le Maire rappelle que la commune a mis en sénescence 28,72 ha, ce qui implique qu'il n'y a plus d'intervention humaine sur cette surface. Mais cela doit être acté.

Le Maire donne lecture du projet de convention avec l'ONF, qui fixe la contrepartie financière de ces autorisations et engagements et fixe les modalités de pilotage et de gouvernance pour le suivi du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

7/ CONVENTION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AVEC LE CABINET FESSLER JORQUERA & ASSOCIES

Le Maire informe que la commune a eu recours au Cabinet Fessler Jorquera & associés de nombreuses fois ces derniers mois pour des conseils et des accompagnements juridiques dans le cadre de litiges divers à régler sur la commune.

Ce cabinet est notamment spécialisé en droit public, ses avocats assurent depuis des années des missions de veille ainsi que de conseil juridique et stratégique auprès des collectivités locales.

Le Maire propose de signer une convention annuelle d'assistance juridique avec ce cabinet.

Il donne lecture du projet de convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

8/ CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION D'UNE TERRASSE COUVERTE POUR LE « CAFE DE L'AIGUILLE »

La convention d'occupation du domaine public a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, à occuper à titre précaire et révocable, une partie du domaine public.

Le Maire donne lecture du projet de convention avec Madame Brigitte CORNUBET, propriétaire du Café de l'Aiguille, qui pour les besoins de son activité, souhaite agrandir sa salle de réception en implantant sur le domaine public une terrasse couverte, au droit de sa propriété.

Il reste à définir la date de départ de cette convention, ainsi que sa durée. En effet, celle-ci doit être signée en amont du dépôt du dossier d'urbanisme. **Edith GACHET** propose de demander conseil à notre Cabinet Conseil.

Le Maire donne lecture du projet de convention d'occupation du domaine public et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

9/ TARIFS 2020 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MODIFICATION

En complément du point précédent, le Maire informe qu'il y a lieu de décider d'un tarif supplémentaire de redevance annuelle pour les terrasses couvertes.

Il propose un tarif annuel de 30 € le mètre carré et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce tarif.

10/ DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES

Le Maire informe que les besoins des services municipaux peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités, et pour faire face au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire absent.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents non titulaires en cas d'urgence et précise que tout recrutement lié à cette délibération fera l'objet d'une information en Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

11/ ACQUISITION PARTIE PARCELLE CADASTREE SECTION D N°148 AU LIEU-DIT LA DRAYRIE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section D n°148, d'une superficie de 800 m² environ pour permettre la réalisation d'équipements publics sur la commune d'Allemond.

Le Maire propose, conformément à notre pratique pour les parcelles non constructibles, de fixer le prix d'achat à 5€ TTC le m².

De plus, se rajoute à ce tarif :

- 10 € le m² pour la prise de possession anticipée à la levée d'option ;
- 15 € le m² pour emplacement stratégique.

Le Maire précise que la commune fera intervenir un géomètre pour délimiter précisément la superficie de la partie de la parcelle à acquérir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de cette parcelle aux conditions annoncées.

12/ MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL – RESTAURANT SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – ETUDE SURVEILLEE

Le Maire donne la parole à **Sandrine GUERIN**. Elle informe le Conseil Municipal que le règlement communal pour le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et l'étude surveillée doit être modifié pour la rentrée scolaire 2020, ainsi : il était utile de préciser les délais à respecter pour ajouter ou supprimer des inscriptions aux services, en ajoutant le mercredi comme jour « non ouvré ». Un tableau vient clarifier ces délais.

En effet, pour le restaurant scolaire, il s'agit des délais imposés par Vercors Restauration, afin d'éviter soit un gaspillage soit un nombre insuffisant de repas préparés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement ainsi modifié.

13/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME D'OZ EN OISANS POUR DES TARIFS PREFERENTIELS A LA PISCINE MUNICIPALE D'ALLEMOND

La convention de partenariat avec l'office de Tourisme d'Oz en Oisans a pour but d'inclure à la carte loisirs mise en place par cette structure, une entrée à la piscine municipale d'Allemond à tarif préférentiel.

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table.

- Richard VIARD regrette que dans cette configuration de salle, les élus tournent le dos au public. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mesure prise contre la lutte du COVID-19, afin de respecter les distanciations physiques.

Le Maire donne ensuite la parole à l'assistance.

- Pierre BASTIANELLI demande quel sera le lieu d'implantation du terrain multisports ainsi que les jeux prévus.

Le Maire informe que le terrain sera implanté mitoyen à l'enceinte du groupe scolaire, face au restaurant scolaire. Cela permettra aux élèves du groupe scolaire de pouvoir en profiter en période scolaire, puis le reste du temps, ouvert à tous.

Les jeux installés seront du basketball, football, handball... Il fera environ 23m de long par 12m de large.

Pierre BASTIANELLI demande quel type d'équipement est prévu sur la voie d'accès aux nouveaux services techniques. Le Maire répond que sur ce lieu est prévu uniquement un terrain de football avec de plus grandes dimensions, en pelouse. Le terrain multisports aura un sol synthétique.

Pierre BASTIANELLI demande ce qu'il en est du skate Park et des jeux pour enfants situés dans la zone de loisirs. Le Maire informe que cette question est en cours de travail par un bureau d'étude. Les propositions seront analysées par le Conseil Municipal, puis une présentation sera faite aux habitants.

- Michelle PELLETIER demande quelles sont les fonctions de la CCID. Le Maire informe que cette commission se réunit en générale une fois par an pour analyser les propositions fiscales des impôts sur le bâti et le non bâti. Elle peut réévaluer les nouvelles constructions en décidant de la catégorie d'imposition dans lesquelles elles se trouvent.

Michelle PELLETIER fait remarquer que dans les 24 noms proposés, il n'y a aucune représentation féminine. Le Maire justifie ce choix car les noms sur le rôle des impôts sur lequel il s'appuie est très souvent celui d'un homme. Il s'excuse pour ce manque de parité.

Il ajoute que précédemment, un commissaire devait être propriétaire de bois et un autre être domicilié hors commune. Aujourd'hui, ces critères ont été supprimés. Puis, il est possible de mettre des noms d'élus, ce qui n'était pas autorisé précédemment.

- Michelle PELLETIER informe qu'un nouveau texte devrait paraître qui assouplirait les règles de la police de l'eau. Le Maire informe qu'à ce sujet, une réunion avec la Communauté de Communes (qui a la compétence sur l'entretien des ruisseaux) est prévue avec les propriétaires concernés afin d'évoquer ces travaux.
- Christiane PELLISSIER demande si le chemin reliant le Mollard à Cotteyssard va être refait. Le Maire informe que nous sommes dans l'attente d'un devis de l'ONF pour la réfection de ce chemin, ainsi que du chemin du Moulin.
- Christiane PELLISSIER demande si un conseiller délégué a été désigné pour être référent hameaux. Le Maire informe qu'il s'agit de mesdames Edith GACHET et Gaëlle PAUL.

Séance levée à 19h50



Le Maire,

Alain GINIES

